

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DE VENTAVON

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Présents : 09

Votants : 11

L'an deux-mille-vingt-trois et le 24 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de VENTAVON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de l'école, sous la présidence de M. Juan MORENO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 octobre 2023

Présents : BENISTANT Agnès, BOUCHET Nathalie, HECTOR France, BEYNET Gérard, CHAUVIN Christian, CHEVAL Jérôme, LANG Jean-Luc, ROUMIEU Régis

Absent ayant donné procuration : BEDERIAN Alexandre à MORENO Juan, CHASTEL Sandrine à ROUMIEU Régis

Absent : BELLON Michel, BORGNA Eric, LATARD Sébastien

Secrétaire de séance : BOUCHET Nathalie

Ouverture de séance à 18h35

DEL N° 2023-43 : Demande d'aide au Département pour la pratique sportive des élèves du primaire – Année scolaire 2022-2023

Le Maire rappelle à l'Assemblée la Convention signée avec le Département des H-A dans le cadre du soutien aux activités sportives pratiquées par les écoles primaires. Il stipule que le Département, depuis l'année scolaire 2012-2013 apporte une aide globale directement aux Communes pour le soutien à la pratique du ski, de la natation et des Activités Physiques de Pleine Nature (APPN) (voile, escalade et canoë kayak). Le versement des aides à la pratique sportive nécessite la signature d'une convention avec la Commune qui implique les différents intervenants au projet, comme suit :

- Projet rédigé par l'école et transmis à l'Inspection Académique et à la Commune,
- Validation du projet par l'Inspection Académique d'un point de vue pédagogique et par la collectivité de rattachement d'un point de vue financier,
- Transmission du dossier au Département par la Commune accompagné des pièces justificatives des activités pratiquées.

Le projet pédagogique établi par l'école de Ventavon pour l'année scolaire 2022-2023 et retenu au budget est :

Activité retenue : Natation scolaire	Lieu : Piscine de Laragne-Montéglin
Période : Juin 2023	Nombre de séances : 3
Effectif : 19 élèves CM1 – CM2	
Dépenses :	
Forfait entrées piscine et Maître-nageur : 40 € par élève et par cycle soit	760 €
Transport en car pour 3 voyages :	277,50 €
Total des dépenses envisagées :	1 037,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accorde** la participation financière de la Commune pour la réalisation de cette activité en fonction du nombre d'élèves pour l'année scolaire 2022-2023 ;

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 005-210501789-20231024-2023_43-DE

- **Sollicite** l'aide du Département des Hautes-Alpes pour un autofinancement de la commune de 1 037,50 € ~~pour une subvention sollicitée sur un~~

Ainsi fait et délibéré à Ventavon, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,
Juan MORENO

